

LE CODE CRIMINEL

L'ÂGE DES JEUNES DÉLINQUANTS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Justice? Il s'agit de réformes à apporter au Code criminel conformément aux recommandations du comité de la délinquance juvénile. Le ministre de la Justice songe-t-il à modifier le Code criminel de telle sorte que l'âge auquel un individu peut être convaincu d'un acte criminel soit porté de sept ans à douze ans? Étudiera-t-il aussi l'article 13, et la clause d'exception.

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Monsieur l'Orateur, nous étudions tous les aspects du rapport.

M. Woolliams: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Aucun bill n'a encore été introduit en ce sens, mais dans la réforme que l'on envisage d'apporter au Code criminel, s'occupera-t-on de cet aspect de la question?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, le député devra, je le crains, attendre les événements. Peut-être qu'on s'occupera de cet aspect dans ce projet de loi ou dans un autre que présentera mon collègue, le solliciteur général.

M. Woolliams: Autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Compte tenu de la réponse du ministre et des condamnations prononcées contre les jeunes contrevenants, envisagerait-il de renvoyer au comité permanent de la justice et des questions juridiques mon projet de loi visant à modifier les articles 12 et 13 du Code criminel?

L'hon. M. Turner: Monsieur l'Orateur, quelle que soit la procédure que nous adopterons, je ferai certainement de mon mieux pour que le comité étudie au plus tôt les dispositions du bill du député. J'ignore si je peux influencer les délibérations de ce comité; le député en est un membre très éminent.

LES COALITIONS

L'EXAMEN DU RAPPORT MACKENZIE

M. Don Mazankowski (Vegreville): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de la Consommation et des Corporations? Le 6 mars dernier, le ministre a déclaré à la Chambre que la division de la recherche de la Direction des enquêtes sur les coalitions était en train d'examiner le rapport Mackenzie soumis au gouvernement de l'Alberta et concernant le commerce de détail de l'essence. Le ministre avait ajouté que le rap-

[M. l'Orateur.]

port avait également été soumis au Conseil économique du Canada. Peut-il nous dire maintenant si ces deux organismes ont terminé l'examen du rapport en question et quand les résultats de cette étude seront communiqués à la Chambre?

L'hon. Ron Basford (ministre de la Consommation et des Corporations): Dans son rapport du mois d'août dernier, le Conseil économique fait état des problèmes et des pratiques du commerce signalés non seulement dans le rapport MacKenzie, mais dans le rapport TBA et le rapport de la Colombie-Britannique, qui traitaient également de pratiques restrictives du commerce du même genre, adoptées par les compagnies pétrolières. Comme je le disais au début de la journée, nous examinons le rapport du Conseil économique en vue d'une révision de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

En ce qui concerne le rapport MacKenzie, je tiens à bien préciser que bon nombre de ses recommandations ne relèvent ni de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, quelle qu'en soit la teneur, ni de la compétence du gouvernement fédéral. Un grand nombre d'entre elles, concernant l'octroi de permis, les conditions des hypothèques sur biens meubles ou de la location de biens meubles sont d'intérêt purement provincial.

M. Mazankowski: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme cette question est de la plus haute importance, notamment pour ceux qui s'adonnent au commerce de l'essence, le ministre est-il disposé à en saisir le Parlement au moyen d'un Livre blanc ou d'une autre méthode parlementaire?

L'hon. M. Basford: Je préférerais agir plus promptement et présenter une mesure remaniée contre les coalitions.

M. Mazankowski: Comme l'Imperial Oil s'est attaquée à fond de train au rapport MacKenzie, le ministre nous dira-t-il si la compagnie actuelle ou toute autre société a présenté des instances à son ministère...

M. l'Orateur: A l'ordre. La question supplémentaire devrait être inscrite au *Feuilleton*.

L'ENQUÊTE SUR LA LIGUE NATIONALE DE HOCKEY

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations. Comme il est de Vancouver et vu les droits d'inscription considérables exigés de la ville de Vancouver pour son entrée dans la Ligue nationale de